© Drogues Info Service - 25 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Voyager aux USA avec un traitement de subutex

Par Profil supprimé Postée le 19/10/2011 12:40

Bonjour, je ne sais plus trop quoi faire concernant un voyage aux USA et j'aimerai avoir votre avis et vos conseils. Je suis sous traitement subutex depuis 6 ans et je dois partir à New-York dans une semaine. Et plus le voyage approche, plus je sens la panique et l'anxiété monter.
Si je partais seul, je serai déjà stressé mais le pire, c'est que mon voyage est organisé par mon employeur et que je dois donc partir avec de nombreux collègues (qui bien évidemment ne savent rien de mes erreurs passées. J'ai déjà bien trop souffert de l'étiquette qu'elles représentent et je sais que ça ne pardonnerait pas dans mon job). Depuis plusieurs semaines, j'ai scruté les réponses de personnes ayant eu ce problème et j'ai vu un peu tout et son contraire : entre ceux qui disent de prendre son traitement et de le montrer tel quel et ceux qui se sont fait conseiller par leur médecin de sortir les cachets de l'emballage pour que ça soit + discret... A force, je ne sais vraiment plus quoi faire et même si je dois prendre le risque de partir. D'autant que comme le voyage est organisé par mon entreprise, lorsque j'ai dû remplir l'ESTA (déclaration spécifique et nécessaire pour rentrer sur le territoire américain), j'ai été obligé de répondre « non » à la première question qui demande si on est toxicomane ou si on fait usage de stupéfiants. Je ne pouvais faire autrement puisque je devais envoyer la fiche avec toutes les réponses bien visibles au collègue qui s'occupe d'organiser le séjour...
Voilà, pourquoi depuis je panique. Je m'imagine en train d'avoir des problèmes à l'aéroport et de me faire traiter comme une personne que je ne suis plus, et tout ça, devant mes collègues... Le cauchemar !
Depuis plusieurs semaines j’ai tenté de trouver des renseignements certains. Pour ce faire, j’ai contacter la DASS qui m’a renvoyée vers l’ARS qui m’a elle-même renvoyée vers l’AFFSAPS (en me donnant une feuille me disant que cet organisme s’occupait de faire le relais vers les autorité du pays concerné). Cependant, lorsque j’ai contacté ce service, on m’a répondu que dans le cadre d’un séjour de moins 14 jours (ce qui est mon cas), ils ne pouvaient rien faire. La personne m’a simplement conseillée d’avoir mon ordonnance sur moi et un mot de mon médecin précisant que j’étais suivi. Toutefois, concernant mon problème avec la fameuse déclaration spécifique aux USA, elle n’a pas pu me conseiller et m’a juste redirigé vers le ministère des affaires étrangères ou l’ambassade de France pour avoir plus de renseignements. Après toutes ces démarches, je ne sais plus quoi faire, en allant voir mon pharmacien ce dernier m’a dit qu’à priori ça ne devrait pas poser de problème mais qu’au final, tout dépendrait de la personne sur qui je pourrai tomber à l’aéroport.
Je vous contacte donc pour savoir si les conseils que l’on m’a donnés sont les bons. Si je peux encore entamer d’autres démarches et surtout auprès de qui ? Enfin, est-ce que je dois vraiment partir et prendre ce risque ? (sachant que si je ne part pas, cela paraîtra également étrange auprès de mes collègues et même de mon entourage familial) Et si je part, est-ce que je dois laisser mon traitement en évidence dans mes bagages ou opter pour la discrétion ? Désolé pour la les longueurs de mon message et surtout
merci d’avance pour vos conseils.
Cordialement,

Mise en ligne le 21/10/2011

Bonjour,

Nous ressentons bien votre inquiétude concernant les modalités de votre séjour.

Pour les Etats-Unis et comme votre séjour est inférieur à la durée maximale de votre prescription de Subutex, seule l'ordonnance originale de votre traitement sera à présenter aux autorités compétentes de contrôle; c'est parfaitement légal dans un contexte particulier de suivi médical. De plus, vous pouvez demander à ce que le contrôle soit fait en individuel si ce n'est pas le cas, afin de préserver le secret médical.

Ceci-dit, le « problème » reste la fausse déclaration ESTA que vous avez établie dans votre cadre professionnel. Pour cela, nous vous conseillons de prendre contact avec le Consulat des Etats-Unis. Une nouvelle demande de formulaire ESTA peut être demandée si une information fournie est erronée, au plus tard 72h avant votre départ.

Vous pouvez également trouver des informations à ce sujet sur ce site :

http://www.office-tourisme-usa.com/formalites-etats-unis.php

Ce départ fait ressortir une partie de votre histoire de vie. Vous parlez d'angoisses quant à une possible révélation de votre toxicomanie passée. C'est une question importante. L'essentiel est de vous sentir bien avec vous-même. Si vous souhaitez échanger d'avantage sur ce sujet ou pour tout autre question, n'hésitez pas à nous contacter sur la ligne Drogue Info Service, au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, 24h/24).

Bien à vous